



## **La CMH et le SNAM HP participeront à la journée d'action du 14 mai 2009**

La réforme constitutionnelle conduit à ce que les sénateurs discutent sur la base d'un texte spécifique du projet HPST. Dans ce cadre, la commission des affaires sociales du sénat a modifié notablement les règles de la gouvernance hospitalière issue du vote du parlement le 18 avril 2009. En particulier, les CME retrouvent leurs prérogatives, le découpage en pôles est inclus dans le projet médical, les nominations des chefs de pôle sont prises sur propositions de la CME et de son président. Le doyen retrouve sa place.

Un point majeur reste en suspens : celui de la nomination des membres médicaux du directoire. Le simple avis requis du président de la CME permet au directeur une nomination médicale de dépendance par rapport au pouvoir administratif. Certes, le directeur doit rester le décideur voire l'arbitre ultime, mais le directoire ne doit pas être une structure alibi légitimant à tout coup les décisions d'un homme seul.

Nos organisations exigent que les modalités de nominations des membres médicaux du directoire impliquent la communauté médicale et son président.

Par ailleurs Le SNAM-HP et la CMH se félicitent de l'abandon du principe de convergence tarifaire intersectorielle. Pour autant, il n'est pas acceptable de voir les emplois médicaux et non médicaux médicalement justifiés servir de variable d'ajustement budgétaire. Le tableau des emplois décidé et encadré arbitrairement constitue un moyen de maîtrise comptable inacceptable alors même que le président de la république a convenu que la densité des infirmières (7,7/10 000h) est une des plus faibles d'Europe et que l'hôpital est en proie à une crise démographique médicale majeure.

La loi HPST doit permettre avec la création des ARS et des territoires de rassembler et de coordonner. Il est de la responsabilité de l'état de proposer une gouvernance qui n'oppose pas des lignes hiérarchiques administratives à des lignes de résistances médicales. Un tel choix achèverait le blocage institutionnel et le désengagement médical.

**Pour ces raisons, la CMH et le SNAM-HP appellent le plus grand nombre à participer aux manifestations organisées le 14 mai 2009.**